

Ecole Supérieure d'Ingénieurs de La Réunion Océan Indien



Madame, Monsieur,

Plus que jamais en ces temps économiques difficiles, le développement de votre entreprise nécessite un haut niveau d'expertise dans les domaines de la recherche en réseaux et télécommunications.

Depuis septembre 2009, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien est la seule école publique de l'Océan Indien à former des ingénieurs dans ce secteur d'activité.

Cette formation d'excellence est habilitée par la Commission des Titres de l'Ingénieur et a pour vocation de former en 3 ans des ingénieurs polyvalents bien adaptés au tissu économique local, mais aussi national et international, en partenariat avec les écoles de l'Institut Télécom.

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'ESIROI ?

- car ce financement permettra de former vos futurs collaborateurs dans des domaines d'activités d'avenir,
- car cette taxe aidera à acquérir du matériel pédagogique de haute technologie,
- car vous favoriserez ainsi la connaissance du monde de l'entreprise à travers le financement de visites et de stages
- car cette aide permettra d'équiper nos salles de travaux pratiques en lien avec les besoins exprimés par le milieu professionnel
- car vous permettrez l'intervention auprès de nos étudiants de partenaires professionnels locaux, nationaux, voire internationaux.

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'ESIROI ?

Le mode de calcul de votre participation à nos formations figure sur le lien suivant : http://ta-2010.univ-reunion.fr/fileadmin/Documents/docscmm/MODALITE TA 2010.pdf

Il vous suffit de préciser à votre organisme collecteur que vous versez votre taxe d'apprentissage à l'E.S.I.R.O.I. STIM. Vous voudrez bien nous avertir de votre contribution par retour du papillon ci-dessous :

adresse et téléphone :
déclare verser la taxe d'apprentissage à l'E.S.I.R.O.I. STIM pour un montant de : par l'intermédiaire de l'organisme collecteur suivant :
Date:

Les élèves de l'E.S.I.R.O.I. STIM vous remercient